VENTES A L'ENCAN

Louis Hufft.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'Emplacements de Commerce et de Résidence de Valeur.

Nos 3005-3007 Avenue Tulane, près du coin de la Rue Gayoso.

Les Améliorations Consistent d'une Résidence ayant Six Chambres Grand Magasin Ecurie et Grand Entrepôt Maintenant Occupé comme Magasin de Fourrage et Résidence.

Succession de R. V. Gias Sr.

No 98,584—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E.

PAR LOUIS HUFFT, Encanteur. — Bureau No 808 rue Perdido — JEUDI, le 15 février 1912, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, en cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 9 janvier 1912, signé par l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Division E dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai de vendre à l'enchère publique au dernier et plus haut enchérisseur, la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent etc., situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Tulane, autrefois rue Commune, les rues Banks, Gayoso et Sud Salcedo, ledit lot est désigné par le No Deux, sur un plan dressé par George de Armas, voyer, daté du 22 décembre 1902 et annexé à un acte de Robert Legier, notaire, daté du 2 février 1903, d'après lequel plan ledit lot commence à une distance de trente-cinq pieds onze pouces et sept lignes de l'encoignure de l'avenue Tulane et de la rue Gayoso et mesurant trente-cinq pieds, onze pouces et sept lignes de face à l'avenue Tulane sur cent dix-sept pieds trois pouces et deux lignes de profondeur sur ladite ligne le plus près de la rue Gayoso et le divisant du lot No un, sur ledit devis, cent vingt trois pieds, huit pouces et deux lignes sur l'autre ligne de côté le divisant du lot No trois sur ledit devis, et trente-cinq pieds, cinq pouces de largeur dans le fond.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, et la balance s'il y en a, en un crédit de un an, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant huit pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilèges sur la propriété avec le pacte de "non alienando," et toutes les autres clauses de sécurité, cinq pour cent d'honoraires d'avocat, en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets; et l'acquéreur devant payer au dessus et en plus du montant de son enchère les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1912, et pour l'acte de vente pardevant E. M. Stafford, notaire, et faire un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication chez

LOUIS HUFFT, Encanteur, 808 rue Perdido.

H. W. Robinson, avocat pour l'administratrice.

14 janv—14 21 28—fév 4 11 15

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Catherine Friedrich, Veuve du Docteur Tobias Nagel.

No 98,196—Cour Civile de District, Div. D.

Magnifique résidence simple à deux étages et moderne. No 4539 rue du Canal, Encoignure de la rue Olympia. LOCATION DE CHOIX.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL Ltd.—Leonard L. Stern, encanteur — MARDI, le 16 janvier 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 11 décembre 1911, par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Olympia, Murat et Iberville, ledit lot formant le coin des rues Canal et Olympia et mesurant 30 pieds de face à la rue du Canal sur une profondeur et façade à la rue Olympia de cent vingt pieds.

Ladite propriété est connue par le numéro municipal 4539 rue du Canal et comprend une résidence simple à deux étages, avant grande galerie sur le devant et en arrière, vestibule de réception, salon, salle à manger, cuisine, office, 4 chambres, chambre à bain, gaz, électricité, connexions d'eau et d'égout, souvent entourée de toile métallique.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, devant être représentée par billets de l'acquéreur pour montants égaux, payables respectivement en un et deux ans après date, et stipulant de porter intérêt au taux de sept pour cent par an de la date jusqu'au paiement, et devant être garantis par lien de vendeur et hypothèque spéciale sur ladite propriété, avec toutes les clauses usuelles de sécurité.

L'acquéreur devant assumer le paiement de toutes les taxes pour l'année 1912 au-dessus du prix de l'adjudication. L'acte de vente devant être passé pardevant H. L. Loomis, Jr. notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication et devant être déposé chez

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd. Encanteurs.

MM. Buck, Walshe & Buck, avocats.

14 déc—14 17 24 31—jan 7 14 16

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de John J. Frawley.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 99 215—Division D—Attendu que Mary Finnorn, veuve de John Joseph Frawley, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John J. Frawley, décédé intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—John P. Sullivan, Arthur Landry, avocats.

11 jan—11 15 20

Succession de Chas. H. Deleca.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 94 211—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par L. R. Hoover, exécuteur testamentaire datif de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour—THOMAS CONNELL, Greffier.—E. A. Parsons, avocat.

12 janv—12 16 21

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente par le Shérif d'un "Kimball Grand Piano."

Stock & Company vs Mr & Mrs Geo. Riley.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 94,214—En vertu d'un writ de fieri facias en faveur de Junius Hart Piano Co Ltd, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux ci après désignés le MERCREDI, 24 janvier 1912, à 10:30 a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir:

Dans la Junius Hart Piano House Ltd, Nos 703-705 rue Canal,

Un Kimball Grand Piano.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

H. W. Robinson avocat pour la demande.

12 jan—12 18 24

VENTES A L'ENCAN

Lionel M. Ricau.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

OFFRE DE PROPRIETES FONCIERES DE VALEUR DANS LE PREMIER DISTRICT

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division E—No 95,808—Ferdinand Goldsmith et als vs Mme Veuve Marie Smith et als.

LA COMMERCIAL COTTON PRESS connue comme "YARD No 1", l'ilet entier, rues St-Thomas, Chippewa, Market et Richard, en incluant Machines, Chaudières, Machines, Outils et Presses.

Aussi —"YARD No 2", vis-à-vis, comprenant 30 terrains avec bâtisses et améliorations dans l'ilet des rues Religieuses, Orange, St-Thomas et Richard. Splendide site pour manufacture, avec privilège de voie de garage sur la rue Richard.

A l'Encan, MARDI, le 16 Janvier 1912, à Midi,

A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, No 311 RUE BARONNE.

En vertu d'un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 27 juin 1911 et signé en Cour ouverte le 3 juillet 1911, par l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire de Ferdinand Goldsmith et als vs Mme Veuve Marie Smith et al, dossier No 95,808, et à moi adressé, je procéderai de vendre à l'enchère publique, MARDI le 16 janvier 1912 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété ci après décrite à savoir:

Premier—Un certain ilet de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations, machines, chaudières, outils, appareils et compresseurs, y appartenant et toutes les dépendances qui y appartiennent, connue comme la Commercial Cotton Press, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Thomas [autrefois St-Jean Baptiste], Chippewa [autrefois Pacanier] Market et Richard, et mesurant plus ou moins trois cent quatre-vingt-trois pieds cinq pouces de face à la rue Richard; trois cent vingt pieds de face à la rue Chippewa, trois cent quatre vingt trois pieds six pouces de face à la rue Market et trois cent dix-neuf pieds neuf pouces de face à la rue St-Thomas. Les améliorations consistent en une bâtisse en briques couvrant l'ilet entier et connue comme la Commercial Cotton Press.

Deuxième—Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, connue comme la Commercial Yard Numéro Deux, située dans le même Premier District de cette ville, dans l'ilet numéro quatre vingt-deux, borné par les rues Religieuses, Orange, St-Thomas et Richard, laquelle portion de propriété est bornée de trente lots, désignés par les lettres A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z, AA, BB, CC et DD, sur un devis et certificat d'arpentage, daté du 25 mars 1896 signé par Frank H. Waddell, ingénieur civil et voyer, annexé à un acte passé pardevant Felix J. Dreyfous, notaire en cette ville, le 1er avril 1896, enregistré dans le livre des transferts 161, folio 369, d'après lequel devis ladite portion de terre, commençant à l'encoignure des rues St Thomas et Richard, et mesurant de là trois cent dix-neuf pieds dix pouces et trois lignes de face à la rue Richard de là trois cent vingt pieds, deux pouces de face à la rue Religieuse, de là cent quatre-vingt douze pieds de face à la rue Orange, de là sur une ligne s'étendant vers la rue Richard et parallèle à la rue St Thomas, sur une ligne parallèle à la rue St-Thomas quatre-vingt-seize pieds trois pouces, de là sur une ligne s'étendant à la rue St-Thomas, sur une ligne parallèle à la rue Orange, cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes, de là deux cent vingt-trois pieds neuf pouces et deux lignes de face à la rue St Thomas au point du commencement.

Les améliorations consistent d'une bâtisse en briques substantielle, connue comme "yard" numéro deux, dans l'ilet des rues Religieuse, Orange, St-Thomas et Richard.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance s'il y en a en un et deux ans ou en un, deux et trois ans, tout à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit s'il y en a, devant être représentée par billets de l'acquéreur, portant intérêt à six pour cent par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement et garantis par lien de vendeur et privilège et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, et devant être passé pardevant John C. Davey, Jr., notaire, aux frais des acquéreurs, qui aussi seront requis de payer au-dessus et en plus du prix d'achat, les frais de tout certificat. Les acquéreurs devant assumer les taxes de 1911 et déposer 10 pour cent du prix d'achat avec l'encanteur pour lier la vente.

LIONEL M. RICAU, Encanteur.

Dinkelspiel, Hart & Davey, avocats pour les demandeurs.

Hall, Monroe & Lemann, Fred C. Marx, Richardson & Soulé, John F. Tobin, F. S. Weis et Ivy G. Kittredge, avocat pour les défendeurs.

15 déc—15 17 24 31—jan 7 14 16

Ernest A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SUCCESSION.

AU PLUS HAUT ENCHERISSEUR—SANS LIMITE.

SITES POUR BATIR

RUE SARATOGA, ENTRE L'AVENUE TULANE ET LA RUE GRAVIER,

CONVENABLE POUR EMPLACEMENT DE COMMERCE.

COTTAGE DOUBLE,

224-230 RUE SARATOGA,

Entre l'Avenue Tulane et la Rue Gravier.

JEUDI, LE 15 FEVRIER 1912, A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

SUCCESSION DE VEUVE PIERRE BARRERE.

No 98,922 du Dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. C.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur, Bureau No 806 rue Perdido—JEUDI, le 15 février 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement rendu et lu en Cour ouverte le 3 janvier 1912, et signé en Cour ouverte le 10 janvier 1912 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de ladite Cour, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bassin (maintenant Saratoga), Sud Rempart, Commune et Gravier, laquelle portion de terre mesure dix-huit pieds deux lignes et demi de face à la rue Bassin (maintenant Saratoga), dix-huit pieds un pouce et demi de largeur dans le fond sur soixante-trois pieds onze pouces et deux lignes de profondeur, plus ou moins, et est la moitié à côté de la rue Commune du lot original désigné par le numéro trois sur un plan dressé par E. Surgi, daté du 20 avril 1848, déposé en l'étude de J. Cuvillier, ancien notaire en cette ville.

Deuxième—Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville désigné par la lettre B, dans l'ilet borné par les rues Bassin (maintenant Saratoga), Sud Rempart, Gravier et Commune, sur un devis dressé par Louis H. Pilié, daté du 16 novembre 1874, une copie duquel est annexée à un acte passé pardevant Wm J Castell, ancien notaire en cette ville, le 21 nov. 1874, lequel lot mesurant d'après ledit devis dix-huit pieds et deux lignes de face à la rue Bassin (maintenant Saratoga), soixante-trois pieds huit pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne la plus près de la rue Commune, le divisant du lot A, sur ledit devis, soixante trois pieds, cinq pouces et six lignes de profondeur sur la ligne du côté opposé le plus près de la rue Gravier et dix-huit pieds un pouce et six lignes en largeur dans le fond.

Troisième—Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances y appartenant situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Bassin (maintenant Saratoga), Sud Remparts, Gravier et Commune, ayant en mesure anglaise soixante-dix pieds de face à la rue Bassin (maintenant Saratoga) sur soixante pieds de profondeur (mesure française) diminuant en largeur dans le fond pour qu'il n'y ait que cinquante-sept pieds neuf pouces et demi de largeur sur la ligne du fond, mesure anglaise; borné d'un côté par la propriété de Noel Badon, ou assigné et de l'autre côté par la propriété de Wm M. Lambert ou assigné.

Les améliorations sont connues comme Nos 224-230 rue Saratoga entre l'avenue Tulane et la rue Gravier, l'ilet rue Sud Rempart et comprennent quatre (4) chambres et cuisine de chaque côté.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, à l'option de l'acquéreur en billets portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication sur la propriété, ledit intérêt étant payable annuellement, garanti par lien de vendeur et privilège et hypothèque spéciale, les actes de vente devant contenir la clause de non aliénation la vente sans estimation et cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets et toutes les autres clauses de sécurité dans les actes de vente: l'acquéreur devant assurer et tenir assurées les améliorations pour le montant de la portion du crédit, et devant transférer la police ou les polices au porteur desdits billets, et devant déposer chez l'encanteur dix pour cent du prix au moment de l'adjudication, et devant recevoir les loyers que du jour du passage des actes de vente et de payer pour les frais des certificats requis et assumer le paiement des polices d'assurance non expirées et de payer pour les primes non acquises et d'assumer les taxes de 1912. La tutrice devant être mise en pouvoir de signer et exécuter les actes nécessaires pour la vente.

Les actes de vente devant être passés pardevant Gustave A. Llambias, notaire en cette ville, aux frais de l'acquéreur.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur, 806 rue Perdido.

14 jan—14 21 28—fév 4 11 15

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

—DE—

COTTAGES SIMPLES ET DOUBLES

—ET—

Terrains pour Bâtir

—DANS—

UNE SECTION QUI S'AMELIORE

—PRES D'UNE—

DOUBLE LIGNE DE CARS

A Deux Ilets de la rue du Canal

—ET A UN—

Ilet de l'Avenue "City Park"

Succession de Mme Barbara Ahris, Veuve de William Mohr.

No 95,750—Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, Encanteur — Bureau No 339 rue Carondelet — JEUDI, le 8 février 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 8 décembre 1911, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Premier—Un certain ilet de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 82 sur un plan par John Schreiber, voyer, le 20 mars 1836, déposé en l'étude de H. B. Cénas, ancien notaire en cette ville, lequel dit ilet est borné par les rues Bienville, Conti, Anthony et Bernadotte, acquis livre des transferts 146, folio 183, et livre des transferts 214, folio 100.

Ledit ilet de terre sera vendu en lots subdivisés d'après un devis d'arpentage par M. Edgar Pilié, voyer, daté du 22 décembre 1911, comme suit:

Vingt-quatre lots de terre désignés par les Nos 1 à 24 inclusivement. Les lots Nos 1 à 10 inclusivement sont contigus et mesurent comme suit: Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Bienville et Bernadotte, et mesurant 31 pieds 10 pouces et 3 lignes de face à la rue Bienville sur une profondeur et façade à la rue Bernadotte et entre lignes parallèles de 120 pieds. Les lots Nos 2 à 9 inclusivement mesurent chacun 32 pieds de face à la rue Bienville sur 120 pieds en profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 10 formant l'encoignure des rues Bienville et Anthony et mesurant 31 pieds 10 pouces 3 lignes de face à la rue Bienville sur une profondeur et façade à la rue Anthony et entre lignes parallèles de 120 pieds. Les lots Nos 11 et 12 sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Anthony sur 159 pieds 10 pouces 3 lignes en profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 11 est contigu aux lots Nos 6, 7, 8, 9, 10 et 24 dans leur fond. Le lot No 12 est contigu aux lots Nos 13, 14, 15, 16, 17 et 23 dans leur fond. Les lots Nos 13 à 22 sont contigus et mesurent comme suit:

Le lot No 13 formant l'encoignure des rues Conti et Anthony, et mesurant 32 pieds 6 pouces et 3 lignes de face à la rue Conti, sur 120 pieds 9 pouces 6 lignes en profondeur et façade à la rue Anthony et entre lignes parallèles. Les améliorations sur le lot No 13 comprenant un cottage simple à un étage, couvert en ardoises, No 4338 rue Conti, contenant galerie et quatre chambres. Dans le fond il y a un (magasin ou entrepôt).

Les lots 14, 15, 16 et 17 mesurent chacun 31 pieds 10 pouces de face à la rue Conti sur 120 pieds, 9 pouces, 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les lots Nos 18, 19, 20 et 21 mesurent chacun 32 pieds de face à la rue Conti sur 120 pieds 9 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles, le lot No 22 formant l'encoignure des rues Conti et Bernadotte et mesurant 31 pieds 10 pouces et 3 lignes de face à la rue Conti sur 120 pieds, 9 pouces 6 lignes de profondeur et façade à la rue Bernadotte et entre lignes parallèles. Les lots Nos 23 et 24 sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Bernadotte sur 159 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 23 est contigu aux lots Nos 12, 18, 19, 20, 21 et 22 dans le fond. Le lot No 24 est contigu aux lots Nos 1, 2, 3, 4, 5 et 11 dans le fond.

Les rues Bienville et Anthony ont leur trottoir pavé en asphalte.

Deuxième—Un certain lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bienville, Iberville, Anthony et Helena, désigné par la lettre C, sur un devis d'arpentage par Edgar Pilié, voyer, daté du 26 décembre 1911 d'après lequel, ledit lot mesurant 91 pieds, 7 pouces, 6 lignes sur le côté vers la rue Helena, 112 pieds, 1 pouce, 3 lignes sur l'autre ligne de côté se joignant à un point sur la rue Bienville et 64 pieds, 9 pouces, 7 lignes de large sur la ligne du fond.

Troisième—Le cottage double en bois à un étage, Nos 4916 et 4918 rue Bienville, contenant quatre chambres de chaque côté, contigu et dans le même district et ilet que la propriété deuxièmement décrite. Le lot de terre est désigné par la lettre B sur le susdit devis par Pilié, le 26 décembre 1911 et mesurant 36 pieds 1 pouce de face à la rue Bienville sur 91 pieds 7 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Quatrième—Le cottage simple en bois à un étage No 4924 rue Bienville, contenant trois chambres, contigu dans le même District et ilet que la propriété deuxièmement et troisièmement décrite. Le lot de terre est désigné par la lettre A sur ledit devis par M. Pilié, du 26 décembre 1911, et mesurant 43 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Bienville sur 91 pieds 7 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

La propriété deuxièmement, troisièmement et quatrièmement décrite a été acquise livre de transferts 196, fol 277 et livre des transferts 194, fol. 273.

Cette propriété est en voie de grandes améliorations et ayant le service par deux lignes de chars de ceinture qui est très agréable pour le centre des affaires aussi bien qu'une autre partie de la ville. Une occasion pour de magnifiques profits.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un et deux ans de crédit par billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant sept pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement final.

L'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et de coutume de sécurité. L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1912 au dessus et en plus du prix de l'adjudication. 10 pour cent comptant requis de l'acquéreur au moment de la vente. Les actes de vente pardevant F. W. Hart, notaire, aux frais des acquéreurs.

McCloskey & Benedict, avocats.

7 jan—7 14 21 28—fév 4 8

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE

SUR LES LIEUX 1112 RUE CAMP.

Le Stock entier consistant en Fer, Outils, Machines, Modèles, Meubles de Bureau, Effets de maison de la HINDERER IRON WORKS.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier encanteur—JEUDI, le 18 janvier 1912, à 10 heures a. m.

Succession de C. A. Frederick Hinderer.

No 96,561.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

EN VERTU d'un ordre daté du 22 décembre 1911, de l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu sur les lieux, le contenu entier de la Hinderer Iron Works, sans limite ou réserve, en lots pour un comptant au dernier et plus haut enchérisseur.

Tout le ci-dessus peut être vu sur lesdits lieux No 1112 rue du Camp. L'inventaire de la susdite propriété est enregistré dans le bureau de Danziger & Tessier, Encanteurs No 134 rue Carondelet, et peut être vu à n'importe quel moment.

Conditions—Comptant.

Frank N. Butler avocat

Bank of Orleans, exécuteur.

7 jan—7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Anna Brown, veuve de Thomas McCarthy et de Maggie McCarty, épouse de Dorus E. Ingersoll.

No 98,377—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER — C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 13 février 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement daté du 27 décembre 1911, et signé du 3 janvier 1912, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. 2000-2002 rue Palmyre, coin Prieur, l'ilet avenue Tulane et Johnson, le cottage double en bois couvert en ardoises, ayant deux étages dans le fond, contenant 5 chambres au rez-de-chaussée et 2 chambres au premier étage sur un côté, et 4 chambres au rez de chaussée et deux chambres au premier étage sur l'autre côté, grandes citernes, hangars, etc. Le lot mesure 37 pieds 1 pouces sur 102 pieds 8 pouces 2 lignes de profondeur. Toutes les mesures d'après l'arpentage d'Edgar Pilié, voyer, daté du 14 décembre 1911.

2. 2004 rue Palmyre, entre les rues Prieur et Johnson, l'ilet avenue Tulane, le cottage simple couvert en ardoises, contenant 4 chambres, citerne, hangar, gaz, etc., le lot mesurant 16 pieds 6 pouces 5 lignes sur 102 pieds 8 pouces 2 lignes de profondeur. Toutes les mesures d'après l'arpentage d'Edgar Pilié, voyer, daté du 14 décembre 1911.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance, s'il y en a, payable en un an, après date, avec huit pour cent par an d'intérêt, de la date; l'acquéreur devant assumer les taxes de Ville et d'Etat de 1911 et 1912. L'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité; 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant W. W. Young, notaire, aux frais de l'acquéreur.

D. Wendling, avocat.

7 janv—7 14 21 28—fév 4 11 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Oregon W. Long.

No 98,133—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER — C. A. Tessier, Encanteur. — Bureau, 134 rue Carondelet. JEUDI le 25 janvier 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Porter Parker, juge de la susdite Cour, Division D, daté du 22 décembre 1911, dans l'affaire ci dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet vieux numéro cinq borné par les rues Banks, Dorgenois, Rocheblave et Palmyre, désigné comme lot No 8, sur un plan de Allen D'Hémécourt, autrefois voyer, daté du 16 juillet 1853, annexé à un acte passé pardevant P. C. Cuvelier, ancien notaire, le 10 octobre 1863, et désigné par le même numéro sur une copie d'un plan dressé par Arthur De Armas, voyer, ledit lot mesurant, en mesure américaine, vingt-sept [27'] pieds quatre pouces [4"] de face à la rue Palmyre sur cent huit pieds [108'] de profondeur.

Les améliorations comprennent un joli cottage simple ayant toiture en ardoises, retiré du trottoir, ayant grillage en fer, connu comme No 2526 rue Palmyre, contenant cinq chambres, vestibule galerie, citerne, hangar, etc., loué à $16 par mois.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer toutes les taxes de 1911; 10 0/0 au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant Wm Renaudin, notaire aux frais de l'acquéreur.

24 déc—24 31—jan 7 14 21 25

AVIS AUX CREANCIERS.

Receveur de la La. Export Lumber and Box Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 86,374—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par F. P. Breckinridge et E. A. Hotard, Receveurs dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Ross E. E. Breazeale, Dinkelspiel, Hart et Davey, avocats.

5 jan—5 9 14

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Philip Félix Herwig.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 81,618 — Division D. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le premier compte présenté par Mme Rosamonde B. Kuntz, exécutrice testamentaire dative de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Dart, Kernan & Dart, avocats.

10 jan—10 14 19

Louis C. Spear & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Maison Double qui Rapporte de Bons Revenus

RUE DUMAINE, ENTRE JOHNSON ET GALVEZ.

Succession de TIMOTHY FOLEY et épouse.—No 96,002.

No 96,002—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR LOUIS C. SPEAR, Encanteur, bureau 347 rue Carondelet—Il sera vendu, JEUDI le 25 janvier 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, signé le 19 décembre 1911, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, etc., dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Johnson, Galvez et St-Philippe, No 266; ledit lot étant désigné par le No 74 sur un plan dressé par Louis Bringier, daté du 26 juillet 1836 et mesurant en mesure française quarante trois pieds trois pouces et une ligne de face à la rue Maine (ou Dumaine), dix-sept pieds, neuf pouces, et cinq lignes sur la ligne du fond, cent pieds sur la ligne du côté le divisant du lot 73, cent trois pieds et sept pouces de profondeur sur l'autre ligne de côté sur la ligne s'étendant sur la Propriété de Pontalba, laquelle ligne donne au dit lot une forme irrégulière.

Conditions—Un tiers ou plus comptant la balance, s'il y en a en un et deux ans, représentée par les billets de l'acquéreur, portant huit pour cent d'intérêt de la date l'adjudication jusqu'au paiement et garantie par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité et devant être passé pardevant——— aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur devant assumer au dessus et en plus de son enchère toutes les taxes de 1911 et tous les frais nécessaires pour compléter l'acte de vente.

24 déc—24 31—jan 7 14 21 25

Arthur H. Dicks.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE PETER A. ST.CYR, JR.

No 97,443—Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, Cour Civile de District—Division D.

COTTAGE SIMPLE.

JEUDI, le 25 janvier 1912, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

En vertu d'un ordre à moi adressé par l'Hon. Porter Parker, juge de la susdite Cour daté du 22 décembre 1911 dans l'affaire intitulée et numérotée, la propriété ci-dessus décrite, à savoir:

Un certain lot de terre et toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé et étant dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 1069, borné par les rues Musique, Miro (autrefois Libérale), St-Roch (autrefois Washington) et Grant (autrefois Good Children), lequel dit lot est désigné par le No 13 sur un plan de Edgar Pilié daté du 12 mars 1900 et mesurant trente pieds (30') de face à la rue Miro (autrefois Libérale) sur une profondeur de cent vingt pieds (120') quatre pouces (4") entre lignes parallèles. Etant la même propriété acquise par le défunt Peter A. St.Cyr Jr. par acte passé pardevant George A. Dearing, notaire le 5 novembre 1902, et dûment enregistré au livre des Transferts 188, Folio 740. Les améliorations consistent en un cottage simple No 2426 rue Miro contenant trois chambres toiture en bardeaux, retiré du trottoir, sur le devant barrière en piquets.

Conditions—Une moitié (1/2) ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par un billet de l'acquéreur et par lui endossé, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité et cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès. La dite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police devant être transférée au porteur du billet. Et l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en 1911, l'encanteur devant signer l'acte notarial de la vente, lequel acte de vente devant être passé pardevant Wm J. Formento, notaire en cette ville aux frais de l'acquéreur et déposer 10 0/0 du prix d'achat, au moment de l'adjudication chez

ARTHUR H. DICKS, Encanteur, Bureau 437 rue Carondelet.

24 déc—24 31—jan 7 14 21 25

VENTES A L'ENCAN.

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de C. A. Frederick Hinderer.

No 96,561—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—

MARDI, 13 FEVRIER 1912,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre daté du 22 décembre 1911, par l'Hon. F. D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. 1054-1056 et 1058 rue du Camp, décrit comme suit: Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et servitudes et dépendances y appartenant dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Camp, Poeyfarré, Magasin et Calliope, désigné par les Nos 37 et 38 sur un plan de L. B. Ingler, voyer, le 12 mai 1836 annexé à un acte pardevant D. L. McCay, ancien notaire, le 25 mai 1836 et mesurant chacun en mesure américaine 26 pieds de face à la rue Camp sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. La propriété 1054 rue Camp devant être vendue, sujette à un bail de $22.50, expirant le 30 septembre 1912.

2. Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes, privilèges et dépendances y appartenant, situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Camp, Magazine, Calliope et Gaiennie, désigné par le No 4 sur un plan de D'Hémécourt, voyer, daté du 19 janvier 1867 déposé en l'étude de Félix Grima, ancien notaire, une copie certifiée du plan est annexée à un inventaire de la propriété appartenant à la succession de feu John L. Riddell, dressé par ledit Grima, notaire, le 24 décembre 1886, ledit lot mesurant en mesure américaine conformément audit plan, 25 pieds 7 pouces de façade rue du Camp sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 6 lignes entre lignes égales et parallèles; aussi.

Un autre lot de terre, avec bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes et avantages y appartenant, dans le même District et ilet, désigné par le numéro trois sur le plan ci-dessus mentionné et une copie du même, mesurant en mesure américaine, d'après ledit plan et copie 25 pieds 7 pouces de face à la rue Camp sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 6 lignes, entre lignes parallèles, avec l'usage d'une allée de 6 pieds de largeur, entre lignes parallèles, s'ouvrant sur la rue Gaiennie. Ledit lot No 3 est et a été aussi transféré au descendant d'après le devis du même par J. A. D'Hémécourt, voyer, daté du 30 mai 1867, annexé à et faisant partie de son acte d'achat ci après mentionné. Les bâtisses et améliorations sur les lots ci-dessus désignés sont connues comme Nos 1112-1114-1116-118 rue du Camp.

3. La propriété Nos 1047-1049 rue du Camp est désignée comme suit:

Un certain lot de terre avec bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et dépendances, dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Delord (maintenant avenue Howard), Tivoli maintenant Lee Circle, St-Charles (autrefois Nayades), Calliope et Camp, mesurant 25 pieds 9 pouces 2 lignes à la rue Camp sur une profondeur de 125 pieds 8 pouces 6 lignes sur la ligne la plus proche de la rue Delord, contigu à la propriété maintenant ou autrefois appartenant à Geo L. Bright, et 105 pieds 6 pouces 1 ligne de profondeur sur la ligne du côté le plus près de la rue Calliope et 34 pieds 11 pouces 4 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Ledit lot étant partie du lot No un sur un plan de G. Wilkinson député voyer général, daté du 8 février 1837, le tout comme il apert plus complètement d'un certificat d'arpentage par Gervais Lombard, ingénieur civil, le 27 janvier 1904, annexé à un acte d'achat par le défunt et faisant partie.

4. La propriété No 1133 rue Prytania est décrite comme suit: Deux lots de terre dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Prytania, Clio, Calliope et l'avenue St-Charles, désignés comme lots deux et trois sur un plan de W. T. Thompson, voyer, daté du 28 mars 1845, déposé en l'étude de Lucien Herman, ancien notaire. Lesdits lots sont contigus et mesurent chacun 25 pieds 6 pouces plus ou moins de face à la rue Prytania sur 125 pieds en profondeur à une allée 15 pieds en largeur dans le fond en commun aux dits lots et autres, d'après un devis, annexé à un acte d'achat du défunt dressé par D. M. Brosnan, ingénieur civil et voyer, daté du 24 décembre 1904, lesdits lots mesurant chacun 25 pieds, 6 pouces, 6 lignes de face à rue Prytanée sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles, (mesure américaine, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes et avantages y appartenant. Cette propriété est vendue sujette au bail de $110 par mois, expirant le 30 septembre 1912.

5. La propriété No 1141 rue Prytanée est décrite comme suit: Un certain lot de terre situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Prytanée, Clio, St Charles et Calliope désigné par le No un, sur un plan de W. T. Thompson, voyer, daté du 28 mars 1845, déposé en l'étude de L. Hermann, ancien notaire, lequel lot formant l'encoignure des rues Prytanée et Clio et mesurant 25 pieds, 5 pouces de face à la rue Prytanée sur une profondeur de 120 pieds, et façade à la rue Clio et est borné dans le fond par une allée, 15 pieds en largeur en commun audit lot et autres, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant.

Cette propriété devant être vendue sujette à un bail de $70,00 par mois, expirant le 30 septembre 1912.

6. La propriété No 1068 rue Magazin est décrite comme suit: Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations et tous les droits, voies, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 137, borné par les rues Magazin, Calliope, Poeyfarre et Constance, formant l'encoignure des rues Magazin et Calliope, et mesurant 32 pieds 6 pouces de face à la rue Magazin sur une profondeur et façade à la rue Calliope de 115 pieds avec une allée dans le fond de 10 pieds de largeur en commun audit lot et autres.

7. La propriété No 1067 rue Magazine est décrite comme suit:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y s'y trouvent, et tous les droits, voies et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 158, borné par les rues Magazine, Calliope, Camp et Poeyfarre désigné comme lot No 30, formant le coin des rues Magazine et Calliope et mesurant 26 pieds de face à la rue Magazine sur 120 pieds de profondeur à la rue Calliope.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et si la propriété n'est pas vendue pour du comptant, la partie à crédit du prix d'achat devra être représentée par billets hypothécaires et lien de vendeur, portant sept pour cent par an d'intérêt; l'acte d'hypothèque devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, ensemble avec dix pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès. 10 0/0 du prix d'achat devant être déposé au moment de l'adjudication. Les actes de vente pardevant Charles Schneidau, notaire aux frais des acquéreurs.

Frank N. Butler, avocat.

9 jan—9 14 21 28—fév 4 11 13

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de E. A. Moore.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 95,868. Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Martha E [Burton] Moore, Vve de E. A. Moore, maintenant épouse de George A. Barringer, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Geo. W. Flynn, M. D. Dimitry, avocats.

5 jan—5 9 14

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Charles McGovern.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 98 632—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Peter McGovern, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour—THOMAS CONNELL, Greffier.—M. H. Manion, avocat.

5 jan—5 9 14

VENTES A L'ENCAN.

I. B. Rennyson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE AU PLUS HAUT ENCHERISSEUR, SANS LIMITE OU RESERVE.

John A. Sullivan vs Mlle Mary Whelan et al.

Conformément à un ordre à moi adressé par l'Hon. Porter Parker, juge de la Division A, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 98,660, daté et signé du 13 décembre 1911, dans l'affaire de John A. Sullivan vs Mlle Mary Whelan et al, No 98,660, Division A, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, je procéderai de vendre la propriété décrite comme suit à l'encan au dernier et plus haut enchérisseur, JEUDI, le 1er février 1912, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi.

1° Un magasin et résidence, 355 rue S. Claiborne, encoignure de la rue Gravier, l'ilet des rues Commune et Derbigny, comprenant 3 chambres et bâtisse à deux chambres dans le fond du lot sur un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet Numéro 432 borné par les rues Gravier, Claiborne, Commune (maintenant l'avenue Tulane), et la rue Derbigny, et désigné comme le lot No vingt et un (21) formant l'encoignure des rues Gravier et Claiborne et mesurant onze (11') pieds, trois (3") pouces de face à la rue Gravier, quarante (40') pieds un (1") pouce, cinq (5"') lignes de face et profondeur à la rue Claiborne de là soixante dix neuf (79') pieds, six (6") pouces quatre (4"') lignes, s'étendant à un angle vers l'avenue Tulane cent vingt (120') pieds en profondeur sur la ligne de côté contigue au lot No 20 et vingt sept (27') pieds (3") pouces en largeur dans le fond, le tout d'après un arpentage dressé par Adloe Orr, député-voyer de ville, le 24 décembre 1911.

2° Un lot ayant une écurie à deux étages et hangar, 1705 rue Gravier, entre les rues Claiborne et Derbigny (autrefois Willow) sur un certain lot de terre dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Willow (maintenant Derbigny), Gravier et Commune (maintenant avenue Tulane), désigné comme lot No vingt (20) dans l'ilet No 432 mesurant vingt-sept (27') pieds à la rue Gravier sur une profondeur de cent vingt (120') pieds.

3° Un joli cottage simple 1707 rue Gravier, entre les rues Claiborne et Derbigny (autrefois Willow) comprenant 4 chambres au rez-de-chaussée, deux chambres au premier étage avec grande écurie à deux étages et hangar et emplacement pour chemin de voiture, étant sur un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, etc., y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Commune (maintenant avenue Tulane), Claiborne ou Clara (autrefois Ste-Magdeline), Willow (autrefois Ste-Adeline) et Gravier, et désigné comme le lot No dix-neuf sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, daté du 12 mai 1843, déposé en l'étude de A. Mazereau, ancien notaire, et mesurant vingt sept (27') pieds trois (3") pouces de face à la rue Gravier sur cent vingt (120') pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles mesure américaine.

4° Un magnifique cottage simple 1715 rue Gravier, encoignure Derbigny, comprenant 7 chambres, vestibule, chambre à bain, gaz, etc., et une bâtisse simple à deux étages dans le fond au même endroit No 441 rue Sud Derbigny comprenant deux chambres au premier étage, deux chambres au rez-de-chaussée et un joli cottage double 1709-11 rue Gravier, entre les rues Derbigny et Claiborne, comprenant 5 chambres, office et gaz de chaque côté. Les trois propriétés ci-dessus devant être vendues ensemble, avec les deux certains lots de terre situés s'étendant et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Gravier, Ste-Adeline, Ste-Magdeleine (maintenant Claiborne) et Commune (maintenant avenue Tulane) désignés par les Nos 17 et 18 sur un plan dressé par Louis A. Pilié le 12me jour de mai 1843 et approuvés par Joseph Pilié, voyer de la Deuxième municipalité et déposé pour référence en l'étude de Adolphe Mazereau, ancien notaire, et mesurant d'après ledit plan comme suit, à savoir: Le lot No 17, vingt sept (27') pieds, trois (3") pouces de face à la rue Gravier sur cent vingt (120') pieds de profondeur et façade à la rue Ste-Adeline (maintenant Derbigny), formant le coin des rues Gravier et Ste Adeline (maintenant Derbigny) et le lot No 19, mesurant vingt-sept (27') pieds, trois (3") pouces de face à la rue Gravier sur cent vingt (120') pieds plus ou moins en profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

5° Une résidence double à deux étages, 339-41 rue Sud Claiborne, entre les rues Tulane et Gravier l'ilet Derbigny, comprenant d'un côté 3 chambres au premier étage, 3 chambres au rez-de-chaussée, de l'autre côté 2 chambres au premier étage et deux chambres au rez-de-chaussée sur un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, avantages et etc., y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet numéro 432, lequel est borné par les rues Claiborne, Gravier, Commune, maintenant avenue Tulane, et la rue Derbigny et décrit comme lot No vingt-six sur un plan fait par L. H. Pilié, daté du 12 mai 1843, déposé pour référence en l'étude de A. Mazereau, notaire en cette ville, ledit lot mesurant en mesure anglaise vingt-six (26') pieds neuf (9") pouces et trois (3"') lignes de face à la rue Claiborne sur une profondeur de quarante-quatre (44') pieds onze (11") et quatre (4"') lignes sur le côté le plus près de la rue Gravier, cinquante-cinq (55') pieds sept (7") et deux (2"') lignes sur l'autre ligne et vingt-sept (27') pieds un (1") pouce et deux (2"') lignes de largeur dans le fond.

6° Un cottage double 401-03 rue Sud Claiborne, coin Gravier, l'ilet Willow ou Derbigny, comprenant de chaque côté 5 chambres et une résidence simple à deux étages 1713 rue Gravier, encoignure Derbigny (autrefois Willow), comprenant 3 chambres au premier étage et 3 chambres au rez-de-chaussée: les deux propriétés ci-dessus devant être vendues ensemble sur un certain lot de terre, situé, s'étendant et étant dans le Premier District de cette ville dans l'ilet triangulaire borné par les rues Claiborne, Gravier et Willow, désigné comme lot No un sur un plan dressé par Pilié daté du 27 novembre 1860, déposé en l'étude de C. E. Fortier, ancien notaire en cette ville, comme plan No sept, ledit lot mesurant cinquante et un (51') pieds, un (1") pouce et deux (2"') lignes de face à la rue Claiborne, cinquante et un pieds (51') huit pouces (8") et trois (3"') lignes de face à la rue Willow ou Sud Derbigny, sur une profondeur et façade de quatre-vingt-dix-huit (98') pieds, huit (8") pouces et deux (2"') lignes à la rue Gravier et une profondeur de quatre-vingt, deux (82') pieds deux (2") pouces et sept (7"') lignes sur la ligne du lot No deux, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

7° Deux cottages doubles, 428-30 rue S. Claiborne et 429-31 rue Clara, les deux entre les rues Perdido et Gravier, chaque maison comprenant 3 chambres de chaque côté, devant être vendus ensemble avec un certain lot de terre, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet triangulaire borné par les rues Claiborne, Clara et Perdido, et désigné par le No deux sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, le vingt-septième jour de novembre 1860, et déposé pour référence en l'étude de C. E. Fortier, ancien notaire en cette ville, comme plan No cinquante-sept du livre des plans No un et mesurant trente-deux (32') pieds neuf (9") pouces de face à la rue Clara sur une profondeur de quatre-vingt-onze (91') pieds quatre (4") pouces et sept (7"') lignes sur la ligne du côté du lot No un et cent quatre (104') pieds cinq (5") pouces et cinq (5"') lignes sur le côté du lot No trois.

8° Un cottage double, 2319-21 avenue Tulane, entre les rues Miro et Tonti, le lot s'étendant à travers et faisant face à l'avenue Banks, la maison comprenant 3 chambres et hangar de chaque côté sur une certaine étendue ou portion de terre située, s'étendant et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 549, lequel est borné par l'avenue Tulane, les rues Banks Miro et Tonti mesurant vingt-huit (28') pieds onze (11") pouces et deux (2"') de face à l'avenue Tulane, vingt-huit (28') pieds six (6") pouces de face à la rue Banks sur une profondeur de cent vingt-trois (123') pieds dix (10") pouces et cinq (5"') lignes sur la ligne du lot No sept et cent dix-huit (118') pieds, quatre (4") pouces sur l'autre côté, la dite portion de terre, consistant du lot No six, mesurant vingt sept (27') pieds, cinq (5") pouces, deux (2"') lignes de face à l'avenue Tulane, vingt sept (27') pieds à la rue Banks sur une profondeur de cent dix huit pieds (118') quatre (4") pouces sur la ligne du lot No cinq, et cent vingt trois (123') pieds, dix (10') pouces et cinq (5"') lignes sur le côté du lot No sept et une portion du lot No cinq, mesurant un (1') pied, six (6") pouces de face à l'avenue Tulane et la rue Banks sur une profondeur de cent dix huit (118') pieds, (4") pouces.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en billets d'hypothèque de lien de vendeur à l'ordre et endossés par l'acquéreur, la balance en un et deux ans après la date, portant six pour cent (6 0/0) par an de la date jusqu'au paiement, avec toutes les clauses usuelles de sécurité pour les garantir. Les taxes pour l'année 1912 devant être payées par l'acquéreur. Les actes de vente aux frais de l'acquéreur pardevant James J. Woulfe, notaire, et l'acquéreur devant déposer dix pour cent (10 0/0) au moment de l'adjudication chez

I. B. RENNYSON, Encanteur.

John J. Reilley, avocat pour le demandeur.

McCloskey & Benedict, avocats pour la défenderesse.

31 déc—31—jan 7 14 21 28—fév 1